

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 décembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15 et 16 décembre 2015

2015 DGRI 84 - DPE Subvention (75 000 euros) et convention avec l'Association pour la gestion durable et la valorisation des déchets et des matières premières minérales – GEVALOR (45) pour un projet de développement d'une unité de tri-compostage à Lomé (Togo).

MM. Patrick KLUGMAN et Mao PENINOÛ, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 1^{er} décembre 2015 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association GEVALOR pour son projet de développement d'une unité de tri-compostage à Lomé au Togo ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et M. Mao PENINOÛ, au nom de la 3^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint au présent projet de délibération, avec l'association GEVALOR.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 75 000 euros est attribuée à l'association GEVALOR, 101 rue de la Source, 45160 Olivet, pour son projet de développement d'une unité de tri-compostage à Lomé au Togo (n° simpa 185302– dossier n°2015_08231).

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la Mission 460, Chapitre 65, Nature 6574, Rubrique 812 de la section fonctionnement du Budget général de la Ville de Paris pour les exercices 2015 et suivants, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO